



**EXTRAIT N°46/2022 DU PROCES-VERBALE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
SEANCE DU 30 MAI 2022

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
08 JUIN 2022

Date de la convocation :
Le 24 mai 2022

Nombre de conseillers municipaux En exercice 33

En début de séance :
Présents 18
Procurations 6
Absents 7
Excusés 2

En cours de Séance :
Présents 18
Procurations 6
Absents 7
Excusés 2

L'an deux mil vingt-deux, le trente du mois de mai, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence de M. MONPLAISIR Yan, maire ;

PRESENTS :

Adjoints : Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. CRETINOIR Joël, Mme LEGIEL Eliane,

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, M. BERNABE Cédric, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. CIDOLIT Bertrand, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille,

ABSENTS EXCUSES : M. ADELE Claude, Mme DUBO Corinne (procuration à Mme MIEVILLY Eliane), M. NAPOLY Raymond, (procuration à M. CRETINOIR Joël), M. PALIX Pierre (procuration à Mme VERIN Jocelyne), DELPHIN Laurent (procuration à Mme DUCADOS Anne-Caroline), Mme RIERNY Sandrine (procuration à M. CIDOLIT Bertrand), Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse, (procuration à M. MARLET Camille), M. MARLET Daniel.

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MARLIACY Danielle, M. THELESTE Johan, M. ADELAIDE Michel, Mme MENCE Marielle Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme CARDOU Josiane, Mme FRANCOIS Francine,

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION, (DGS), Mme Valentine CILPA (DGA1), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Muriel VAUTOR, M. Alain BONHEUR (DST), Mme Françoise DORE.

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Marie-Lyne CATHERINE pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

A

FESTIVAL D'ANNECY
MISE EN MISSION DE M. BERNABE CEDRIC

Le maire expose :

Le Festival d'Annecy, référence mondiale du cinéma d'animation rassemble chaque année les plus grands noms du domaine et célèbre la créativité et diversité des styles et techniques d'animation. Il se tiendra cette année du 13 au 18 Juin.

M. BERNABE, est invité à faire partie de la délégation de Martinique pour prendre part à une initiative prise par la FAIAM (Fédération des Acteurs de l'Image Animée de la Martinique). Elle pourra alimenter le projet Helios et sera pertinente pour la Martinique sachant que l'industrie de l'image est en pleine explosion partout dans le monde vu le nombre important d'annonces qui ont rythmé l'actualité de ces derniers mois.

En application de l'article L2123-18 du CGCT qui dispose que les fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal donnent droit au remboursement des frais que nécessitent l'exécution de mandat spéciaux,

.....
Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**,

DECIDE, à l'unanimité,

D'APPROUVER la mise en position de mission de monsieur Cédric BERNABE en vue de participer au festival d'Annecy qui se tiendra du 13 au 18 juin 2022.

DE PRENDRE EN CHARGE les frais engagés à l'occasion de ce déplacement,

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le

